

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-9-3-2

Séance du vendredi 12 octobre 2018

### ACHÈVEMENT DE LA VOIE SUD DE MULHOUSE

#### AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS N° 32/2013 ET N° 33/2013

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. DELMOND.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention n° 32/2013 signée le 26 septembre 2013 entre la Ville de MULHOUSE et le Département relative au financement de l'ouvrage d'art quai d'Isly,
- VU la convention n° 33/2013 le 26 septembre 2013 entre la m2A et le Département relative au financement de la partie centrale de la voie sud de MULHOUSE,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention n° 32/2013 à conclure entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de MULHOUSE, et portant sur le financement des travaux d'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé quai d'Isly à MULHOUSE, joint en annexe à la présente délibération, étant précisé que son seul objet est d'augmenter de 600 000 € à 950 000 € le montant plafonné de l'aide départementale de cette opération,
- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 32/2013 avec la Ville de MULHOUSE,
- Approuve l'avenant n° 1 à la convention n° 33/2013 à conclure entre le Département du Haut-Rhin et MULHOUSE Alsace Agglomération, et portant sur le financement des travaux d'achèvement de la Voie Sud de MULHOUSE, joint en annexe à la présente délibération, étant précisé que son objet est de modifier le montant plafonné de l'aide départementale à hauteur de 8 795 000 € et de réajuster l'échéancier prévisionnel afin de permettre le paiement de celle-ci en 5 acomptes annuels,
- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 33/2013 avec MULHOUSE Alsace Agglomération,
- Affecte et désaffecte les montants par millésimes d'autorisations de programme indiqués dans le tableau joint en annexe à la présente délibération,
- Précise que les dépenses, estimées à 9 745 000 €, seront imputées au budget du Département au Programme AW211, Chapitre 204, Fonction 628, Nature 204142,

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité